

AFRIKSCORE™ Risk & Integrity Standard (ARIS-2026) — v1.1



Cadre méthodologique public

Adopté par l'African Compliance Authority (ACA)

Entrée en vigueur : 15 janvier 2026



1. Nature et finalité

AfrikScore™ est un dispositif d'analyse et de notation développé dans le cadre des travaux de l'**African Compliance Authority (ACA)**.

Il a pour objet de produire un **indice de fiabilité foncière, documentaire et contextuelle**, destiné à :

- structurer l'information disponible,
- identifier les incohérences,
- mesurer les risques,
- éclairer les décisions d'investissement, de financement, d'acquisition ou de certification.

AfrikScore™ constitue un **outil d'aide à la décision**, et ne se substitue à aucune autorité publique, juridictionnelle ou notariale.

2. Champ d'application

AfrikScore™ s'applique notamment à :

- terrains et biens fonciers,
- projets immobiliers,
- droits réels et baux,
- opérations d'acquisition, de financement ou d'investissement,
- dossiers présentés à la certification CERTIFIUS™.



3. Logique générale de notation

AfrikScore™ repose sur une analyse structurée de la **cohérence globale d'un dossier foncier**.

Il évalue non pas la valeur économique d'un bien, mais le **degré de fiabilité, de traçabilité et de sécurité des informations qui le décrivent**.

L'analyse repose sur quatre piliers fondamentaux :

Pilier	Objet
Documents	Existence, cohérence et traçabilité des pièces produites
Territoire	Localisation, superficie, limites, cohérence spatiale
Droit	Chaîne de propriété, conformité juridique, habilitation
Risques	Conflits, instabilité, pressions foncières et institutionnelles

4. Échelle AfrikScore™

AfrikScore™ est exprimé sur une échelle normalisée de **0 à 100**.

Plage	Interprétation générale
0 – 29	Dossier fortement risqué ou incohérent
30 – 59	Dossier fragile ou incomplet
60 – 79	Dossier globalement cohérent
80 – 100	Dossier solide et faiblement risqué

Le score ne constitue pas une validation juridique, mais une **mesure comparative de fiabilité**.

5. Relation avec CERTIFIUS™

AfrikScore™ est le **moteur de notation officiel** utilisé par la division CERTIFIUS™ de l'ACA.

Toute certification CERTIFIUS™ repose notamment sur un ou plusieurs scores AfrikScore™, combinés à une analyse juridique et contextuelle.

6. Gouvernance et indépendance

AfrikScore™ est :

- développé,
- versionné,
- maintenu
sous l'autorité de l'**African Compliance Authority (ACA)**.

Les règles de calcul détaillées, pondérations, algorithmes et outils opérationnels relèvent du **système interne CERTIFIUS™** et ne sont pas publics afin de garantir :

- l'intégrité du scoring,
- la résistance à la manipulation,
- la sécurité des décisions.

7. Version et opposabilité

Le présent document constitue la **version publique du référentiel AfrikScore™ v1.1**.

Il est opposable à toutes les notations AfrikScore™ produites à compter du **15 janvier 2026** dans le cadre des activités de l'ACA et de CERTIFIUS™.